

Christian Eckert : réformer les retraites ? « Il n'y a aucune urgence »

EXTRA [nouvelobs.com/economie/20191130.OBS21755/christian-eckert-reformer-les-retraites-il-n-y-a-aucune-](https://nouvelobs.com/economie/20191130.OBS21755/christian-eckert-reformer-les-retraites-il-n-y-a-aucune-urgence)

L'Obs, 30 novembre 2019

En septembre dernier, le socialiste Christian Eckert, l'ancien secrétaire d'Etat au Budget de François Hollande – désormais retraité – publiait une note sur son blog intitulée « retraites : on ne nous dit pas tout ». Il espérait alors créer le débat, alerter les journalistes, pousser le gouvernement à réagir... mais rien ne s'est passé. Un bide. Et puis, au fil des semaines, la note a été lue, appréciée, diffusée de plus en plus largement – notamment sur Twitter – et son discours est enfin devenu grand public. Son originalité ? Il s'interroge sur l'avenir de la Cades (caisse d'amortissement de la dette sociale), une caisse publique créée en 1996 qui rembourse chaque année 24 milliards des dettes accumulées par la Sécu. En 2024, la Cades aura tout payé, ces milliards seront disponibles et pour Eckert, ils pourraient tout aussi bien être mis au service des futurs retraités. Entretien.

Il n'y a pas urgence à réformer le système des retraites parce que l'équilibre de l'ensemble des régimes sociaux est déjà à portée de main. Si ces régimes sont en déficit, c'est parce que le gouvernement a décidé d'exonérer de cotisations sociales des heures supplémentaires ou complémentaires depuis 2017, alors qu'une loi remontant à Simone Veil – respectée depuis par les gouvernements successifs – prévoit de ne jamais le faire.

Le gouvernement l'a pourtant fait en 2017, pour un montant de 2 milliards, puis accélérant le mouvement en 2019, et en le mettant sur le dos des « gilets jaunes » : le PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale) de 2020 va donc perdre 5 milliards de cotisations et l'excédent prévu initialement est devenu un déficit de 5 milliards. C'est un virage par rapport à l'action de tous les gouvernements précédents qui avaient pris des mesures paramétriques pour préserver l'équilibre des comptes, même quand cela était douloureux, et qu'il avait fallu mettre les hôpitaux sous tension.

Ce fut sur le plan budgétaire une réussite constante et collective. Il suffirait donc de revenir sur cette exonération pour remettre les comptes d'aplomb. L'autre raison pour ne pas agir dans l'urgence, c'est qu'en 2024, les déficits antérieurs de la Sécurité sociale, actuellement transférés sur la Cades, seront enfin remboursés. Les recettes annuelles de la Cades seront dès lors disponibles pour d'autres dépenses, ce qui veut dire que les 24 milliards annuels consacrés à ces remboursements seront à la disposition de l'Etat.

Actuellement, la Cades est financée par la CRDS (la contribution pour le remboursement de la dette sociale, une ponction de 0,5 % de tous les revenus), soit 9 milliards d'euros, sur une fraction de la CSG pour 13 milliards, et une partie du Fonds de réserve des retraites, pour 2 milliards. Le futur gouvernement de 2024 pourra décider de supprimer

ces prélèvements, ou de les affecter à d'autres dépenses. La dépendance des personnes âgées et le financement des Ehpad, bien entendu, qui est évalué à 4 milliards, seraient prioritaires, mais cela laisse 20 milliards d'euros à répartir.

Or c'est l'ampleur du déficit qu'envisage le COR (conseil d'orientation des retraites) pour le régime des retraites, en prenant une hypothèse haute. De plus, pour financer un éventuel déficit du régime, l'Etat dispose des 100 milliards accumulés dans les réserves de ces régimes et 30 milliards d'autres réserves. Donc, il est impossible de dire aujourd'hui que le régime des retraites va dans le mur. J'ai été très étonné que le rapport du COR, qui alertait sur les futurs déficits du régime, ne consacre que quelques lignes à l'utilisation des réserves et des ressources de la Cades après 2024 !

Tous les gouvernements précédents ont bien fait leur travail sur ce dossier, ils ont tous pris des mesures impopulaires, ils en ont tous payé le prix électoralement, y compris le gouvernement Hollande auquel j'ai participé. On peut donc très bien rester dans le régime actuel, même s'il y a des choses à faire pour améliorer la situation : parmi les 42 régimes, certains ne proposent pas de pension de réversion aux veuves, d'autres si. Les carrières hachées ne sont pas bien indemnisées, les femmes sont victimes de ces effets. On peut donc effectivement réformer des points, mais sans aucun besoin impérieux de faire des économies.

2Rien dans le projet actuel ne trouve grâce à vos yeux ?

Il y aurait des progrès : assurer une retraite minimale de 1 000 euros à chacun, contre 800 environ aujourd'hui, c'est un des rares points importants du projet, mais ça ne justifie pas de refaire les 42 régimes à la fois dans l'urgence. Quand on présentait une réforme à François Hollande, il nous demandait d'abord : « Qui en seront les perdants ? » parce qu'il savait que seuls les perdants vont manifester dans les rues, et que les gagnants oublient d'être reconnaissants. Là, on ne sait pas. On peut faire une réforme qui soit plus juste socialement et qui ne coûterait pas plus cher : on a le temps pour ça !

Mais la réforme à point est pourtant, aussi, un sujet défendu par la CFDT qui le juge plus juste, plus intéressant pour l'ensemble des salariés !

Je ne suis pas un immense spécialiste des retraites, je suis plutôt un expert des comptes publics, mais j'ai tout de même regardé de près ce qui est envisagé et de nombreuses questions me semblent encore sans réponses pour le moment. Notamment celui du plafond des cotisations pour les hauts salaires. Dans le système actuel, il me semble que ces hauts salaires cotisent moins au régime général au-delà d'un certain seuil, et plus pour les assurances complémentaires. Est-ce que cela resterait pareil après la réforme à point ? On ne sait pas. C'est une de mes interrogations : est-ce que si je gagne 10 fois le smic, je gagnerai dix fois plus de points ?

Sur le reste de la réforme, soyons très prudents : dans le système actuel, complexe il est vrai, on a souvent résolu des problèmes liés à des questions particulières, en attribuant plus de trimestres à certains. Pourra-t-on agir de la même façon dans le régime à points ? Pourra-t-on tenir compte de la pénibilité de certaines fonctions en leur accordant plus de trimestres ? Il est clair que ce système serait plus transparent, mais serait-il plus juste pour autant, cela, je n'en suis pas sûr.

Mon expérience me permet de dire que les gouvernements précédents n'ont pas complexifié les choses simplement par plaisir. Moi aussi, j'ai voulu simplifier des lois, et puis quand on regarde de plus près, on voit qu'une loi simple n'est pas forcément juste et qu'il faut la complexifier pour qu'elle prenne en compte toutes les différences et diversités entre les 65 millions de Français. Nous ne sommes pas tous identiques, nous ne vivons pas au même endroit. Donc l'argument de la simplicité d'un régime unique n'est pas forcément une réponse. Oui, ce régime sera plus lisible, mais non, il ne sera pas forcément plus juste.

J'ai une dernière crainte : que toute cette angoisse autour de la réforme conduise plus de Français à s'acheter des produits de retraite chez un assureur privé, sur le mode individuel. La retraite par répartition n'est pas remise en cause par le gouvernement, mais le risque existe toujours. Or, tous les gouvernements, quelle que soit leur couleur politique, ont toujours pris les bonnes mesures, en les étalant, ça n'a jamais été simple, mais nous l'avons tous fait, donc on ne peut pas dire que le système ne tiendra pas.

Retraite à points : la redoutable « part des anges » qui peut amputer votre pension

En revanche, il a de vraies questions à résoudre pour demain : le salariat, qui concerne 95 % des Français, est en baisse. Les autoentrepreneurs, ceux qui vivent de services ou d'échanges sur les plates-formes numériques, ceux qui n'ont pas de fiche de paye, sont mal pris en compte dans le système actuel. Donc oui, il faut changer pour eux, mais sans urgence. Il faut aussi trouver comment on va financer la retraite de ces nouvelles populations. Voilà un débat intéressant : doit-on mettre en place une nouvelle cotisation, ou un nouvel import, du type CSG, ou créer une TVA, ou même laisser la main aux assurances privées ? Après tout, dans l'Assurance maladie, les gens ont droit à des soins gratuits même sans cotiser à la Sécu, via l'AME ou la CMU : c'est pris en charge par la collectivité, on peut donc envisager aussi un système de retraites pris en charge globalement par la collectivité.

Ces malentendus qui planent sur la réforme des retraites

Et si le gouvernement avance malgré tout, arguant du fait que c'était au programme présidentiel ?

Le président Macron justifie sa réforme en disant qu'elle était à son programme, et que nous l'avons donc acceptée collectivement en l'élisant. Sauf que trois électeurs sur quatre n'ont pas voté pour son programme, mais contre madame Le Pen. Ils n'ont pas validé son projet, qui par ailleurs n'était pas détaillé. Nous avons un des systèmes sociaux les plus justes et généreux du monde, il ne faut surtout pas le détruire.